

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE STATIONNEMENT
Rue des Alleux - Marigny
N°2024-94/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu les articles L.2213.1, L 2213.2, L 2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Madame GUILBAULT Christelle de la société SPIE CityNetworks de MOUEN (Calvados) concernant des travaux de branchement aux réseaux BT en souterrain de Monsieur DEPERIERS sur une journée entre le lundi 6 janvier 2025 au samedi 18 janvier 2025 de 8h à 18h,

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement rue des Alleux – Marigny,

ARRETE

Article 1^{er} : Du le lundi 6 janvier 2025 au samedi 18 janvier 2025 de 8h à 18h, le stationnement sera interdit une journée rue des Alleux - Marigny.

Article 2: Les panneaux de signalisation seront mis en place par le demandeur pour matérialiser les interdictions.

Article 3 : Ces interdictions ne sont pas applicables aux services de secours.

Article 4 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 31 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation,
Pascal GIRES
Maire adjoint

